

de la branche Ducale, depuis Loüis Duc de Baviere, élu Empereur il y a plus de 400. ans.

On vient ensuite au dernier Electorat créé, dont l'Electeur est aujourd'hui Roi de la Grande-Bretagne; on sçait assez ce qui regarde sa Maison, pour n'en rien dire ici, non plus que des autres Princes d'Allemagne, dont le simple indice nous meneroit trop loin: Ce que nous avons dit des précédens, montre ce qu'on peut en cet Ouvrage, apprendre de tous les autres. Après les Electeurs, on rapporte les Princes Ecclesiastiques, dont on marque aussi la Famille; ils sont de quatre sortes. 1°. les Archevêques avec le Grand Maître de l'Ordre Teutonique. 2°. Les Evêques. 3°. Les Abbés. 4°. Les Abbeses: Plusieurs Prélatures ayant été secularisées à la paix de Munster en 1648. On ne trouve plus ici parmi les Archevêques, que ceux de Saltzbourg & de Besançon; il semble même que l'Auteur auroit pû se dispenser d'y mettre Besançon, depuis que la Franche-Comté a été cédée en toute souveraineté à la France, & qu'elle ne fait plus partie de l'Empire: Mais il en parle, dit-il, par rapport à l'ancien ordre de cet Etat, & à la qualité de Prince de l'Empire que conserve l'Archevêque de Besançon: Par la même raison, il auroit pû mettre bien d'autres Prélatures qu'il a omises encore avec plus de raison. Pour les Evêques qui ont voix à la Diette, ils sont au nombre de vingt-un, que voici selon leur rang, 1. Bamberg, 2. Wurtzbourg, 3. Worms, 4. Eischtedt, 5. Spire, 6. Strasbourg. (l'Evêque quoique sujet du Roi de France, est actuellement Prince de l'Empire, ayant des terres en Allemagne dont il est demeuré Souverain, ) 7. Constance, 8. Augsbourg, 9. Hildesheim, 10. Parderborn, 11. Freylengen, 12. Ratisbonne, 13. Passau, 14. Trente, 15. Brixen, 16. Basle, 17. Liège, 18.